

**Association Amfrevillaise pour
la défense de l'environnement et
la sécurité routière
(AADESR)**

220 route de Paris
76920 Amfreville la Mivoie

(enregistrée au journal officiel
n° 1234 du 22/07/1994)

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Métropole Rouen Normandie

Direction de la Planification Urbaine
108 allée François Mitterrand
76006 ROUEN CEDEX.

Amfreville la Mivoie le 1^{er} juillet 2021

**Avis sur le projet de modification N°2 sur le Pole de Proximité Plateaux Robec
(PPPR 2021) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Métropole
Rouen Normandie**

Enquête publique du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur

- la première modification proposée est :

« la Maîtrise de la morphologie urbaine/ hauteurs, rue François Mitterrand » entre le rond-point de la déviation au nord et le carrefour rue François Mitterrand/chemin du Mesnil-Esnard

Il est inscrit comme justification de cette modification que « cette évolution vise à limiter la densification au sein du tissu ancien pour éviter le développement de typologies bâties inadaptées à la morphologie existante et aux conditions de circulation rue F. Mitterrand »

Nous souscrivons pleinement à cette justification mais la seule proposition de limitation de la hauteur des immeubles à venir à 11 ML (au lieu de 14 Ml actuellement) n'est pas suffisante pour répondre véritablement à cet objectif.

Le charme et la qualité de vie de ce centre ville avec de nombreuses petites maisons de ville denses sur 1 ou 2 niveaux et quelques propriétés plus cossues sont héritées de l'histoire

ouvrière de la commune . Certaines communes de la Métropole ont déjà protégé dans le PLUI leur linéaire de bâti ancien pour éviter une urbanisation massive en cœur de commune. La commune d'Amfreville la mivoie , située en périphérie de la ville centre, desservie en transports en commun et pistes cyclables est évidemment convoitée par les promoteurs .

Nous demandons l'ajout au titre du patrimoine bâti de 2 linéaires visant à protéger l'ensemble du front bâti actuel ancien des 2 cotés de la rue François Mitterrand , entre le rond-point de la déviation au nord et le carrefour rue François Mitterrand/chemin du Mesnil-Esnard

- La maison ancienne du 45 rue François Mitterrand bénéficie d'une protection moyenne au titre du patrimoine bâti (fiche N° 25) . Elle est visible sur 3 cotés et est entourée , en plus de la rue François Mitterrand , de la rue du 10 mars 1962 et de la rue de grande chaussée qui mène au centre culturel. Cette maison, son jardin et ses arbres (cadastrée AK 54 et AK 362) sont donc visibles de manière importante en particulier en se rendant au centre culturel. De plus, une parcelle agricole est située en face, rue du 10 mars 1962.

La construction d'un immeuble d'1 ou 2 étages sur une partie de cette grande parcelle (environ 1 700 M2) est actuellement possible réglementairement et serait préjudiciable au cadre de vie des habitants . Pour compléter la protection existante du bâti,

Nous demandons l'intégration d'une protection au titre du patrimoine naturel

« -Parc/cœur d'îlot/coulée verte » pour les parcelles AK 54 et AK 362

- la maison ancienne du 139 rue François Mitterrand est déjà protégée au titre du patrimoine bâti (fiche N° 8) Visible depuis la rue et la place située devant la mairie, de grands jardins et prairies embellissent cette vieille bâtisse.(parcelles AK 274 et AD 569 pour environ 3 000M2)

Cet espace de nature mérite une protection pour éviter toute construction d'immeuble risquant de perturber cet ensemble bâti qui est aussi en covisibilité avec la mairie, également protégée par son inscription (fiche N° 9)

Nous demandons l'intégration d'une protection au titre du patrimoine naturel

« Parc/cœur d'îlot/coulée verte » pour les parcelles AK 274 et AD 569

Les emplacements réservés :

- Emplacement réservé 005ER15

L'ajout de cette liaison douce entre la RD 6015 et les quais est un premier pas afin que les habitants commencent à accéder aux bords de Seine dans cette partie non déviée de la commune, si celle ci se concrétise....(cf l'emplacement réservé de 2008 jamais réalisé).

A noter que cette liaison douce se situe à un endroit décalé par rapport aux lieux d'habitation des habitants du secteur et débouche sur une route départementale (18 000 véhicules/jour) avec d'un coté un trottoir large de 60 cm et de l'autre pas de trottoir....et sans piste cyclable.

Pourtant les documents d'urbanisme du PLU de juillet 2008 de la commune avait déjà identifié un emplacement réservé pour une liaison douce, situé plus près des habitations : il n'a jamais été réalisé et a été supprimé au PLUI de 2020 sans raison valable.

De plus, 5 liaisons douces avaient aussi été notées dans le « plan d'aménagement sur le secteur Lescure » (février 2008) : rien n'a bougé .

Nous demandons la réinscription de l'ancien emplacement réservé et son prolongement sur la la parcelle contiguë pour rejoindre les quais de Seine

Nous demandons l'inscription d'autres emplacements réservés pour des liaisons douces entre la Seine et le RD 6015 tout le long de la partie non déviée de la commune

-A l'entrée sud de la commune , au nord de la résidence Claude Racine, un parking privé sert depuis de nombreuses années de dépôt de matériaux en particulier de palettes d'agglos éventrées sur plusieurs niveaux (parcelle AM 117) de 10 ML x 80 Ml environ.

Avec ces tas de vieux matériaux, visible de tous , cette entrée de ville est depuis de nombreuses années particulièrement inesthétique . D'autre part, la commune manque de parcs de stationnement au bénéfice de tous

Nous proposons que cette parcelle devienne un emplacement réservée afin de faire bénéficier le quartier d'un parking en entrée de commune dans l'intérêt de tous. .

Nous vous remercions d'avance Monsieur de Commissaire enquêteur de bien vouloir examiner ces propositions proposées pour améliorer le quotidien des habitants amfrevillais et restons à votre disposition pour toute précision.

Salutations,
Philippe Vue
Président AADESR